

**N° D'ORDRE : 2023-045**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 17**Pouvoirs : 12**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 29 mars 2023*

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. VINCENT Gilles, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain– Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ASNARD Marjorie - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme ESPOSITO Annie donne pouvoir à M. VINCENT Gilles, Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. MARIN Michel, M. CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian, Mme BECCHINO-BEAUDOARD Sylvie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique, M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. BLANC Romain, M. FONTANA Alain donne pouvoir à Mme DEMIERRE Colette, Mme ARGENTO Katia donne pouvoir à M. VINCENT Romain, Mme RASTOUIL Angélique donne pouvoir à Mme PICHARD Laure, Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à Mme MATHIVET Séverine, M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. DEDONS Fabrice, M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan, Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : M. CALMET Pierre (à l'unanimité).

### **13- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE GESTION DES GITES COMMUNAUX**

L'équilibre du budget primitif 2023 s'établit comme suit :

• Section d'exploitation : 146 582, 22 €

• Section d'investissement : 77 108, 93 €

#### **1- L'exploitation :**

• Les recettes:

Elles correspondent :

- au résultat de la section d'exploitation reporté pour 95 082, 93 € ;
- à la location saisonnière des 3 gîtes (locations + taxe de séjour) : 31 150 € ;
- à la vente du vin de l'Ermitage pour 20 000 €.

• Les dépenses :

Elles correspondent notamment :

- au remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal ;
- aux charges à caractère général et notamment les frais de maintenance, d'entretien, les fluides, paiement de la taxe de séjour, petits équipements divers ;

- aux frais de transport et de mise en bouteille du vin ;
- aux dotations aux amortissements ;
- au virement à la section d'investissement pour 68 852,22 €.

2- **L'investissement :**

• Les recettes:

- Les recettes correspondent au virement de section, aux encaissements de cautions ainsi qu'aux dotations aux amortissements.

• Les dépenses :

Elles correspondent aux dépenses d'investissement nécessaires à la location des gîtes (mobiliers, travaux d'aménagement divers) et au remboursement des cautions.

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2023**

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	51 250 €	70+75	Produits des services du domaine et ventes diverses	51 500 €
012	Charges de personnel et assimilés	20 000 €			
014	Atténuations de produits	3 000 €			
67	Charges exceptionnelles	2 500 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	95 082, 22 €
042	Opérations d'ordre	980 €			
023	Virement à la section d'exploitation	68 852,22 €			
<b>Total dépenses</b>		146 582, 22 €	<b>Total recettes</b>		146 582, 22 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Déficit reporté	-	001	Résultat reporté	2 276,71 €
20 – 2135	Installations, agencements	27 108, 93 €	040	Opérations d'ordre	980 €
20 – 2184	Mobiliers	20 000 €			
20 – 2188	Autres immobilisations	25 000 €	021	Virement de la section d'exploitation	68 852,22 €
16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €	16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €
<b>Total dépenses</b>		<b>77 108, 93 €</b>	<b>Total recettes</b>		<b>77 108, 93 €</b>

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le budget primitif pour les gîtes communaux 2023 ;

**DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ETANT PRECISE QUE M. DEZERAUD, M. LE PEN ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS**

- D'approuver le budget annexe des gîtes communaux 2023 ;
- De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 7 avril 2023, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**